



Démission ou rupture de contrat à l'amiable

Par **aline**, le **10/11/2009** à **18:35**

Bonjour,

je suis salariée d'une entreprise privée depuis 2ans (en CDI) et n'étant plus motivée par ce travail (je me sens dévalorisée et incompatibilité d'humeur avec mon responsable) je souhaitais faire une rupture à l'amiable mais mon employeur refuse catégoriquement cette solution, je précise que je suis actuellement en dépression donc en arrêt de travail. je ne me sens pas de reprendre ce travail et je pense que la seule solution serait de démissionner car je n'ai pas la force de lutter au niveau administratif, mais que puis je faire pour le convaincre d'accepter l'accord amiable? j'aimerais que la situation ne s'éternise pas trop longtemps.

Je pense qu'il n'est pas d'accord à propos des indemnités de licenciement qu'il devra me verser mais je ne suis la que depuis 2 ans et seulement a temps partiel donc ca ne devrait pas lui couter un bras ! je ne comprends pas son entêtement.

Le fait que je sois en arrêt maladie ne coute t-il pas plus cher à sa société ??

merci pour vos conseils par avance.

Evelyne

Par **julius**, le **10/11/2009** à **19:57**

Bonsoir,

Aussi pernicieux que cela puisse paraître , je ne vous conseille pas la rupture conventionnelle , car vous dites vous même qu'un problème existe dans votre relation de travail avec votre employeur.

Vous avez tout intérêt à attendre le licenciement pour le contester , et faire valoir vos droits.

Cela reste d'un point de vue défense.

En pratique , je comprends votre situation , mais démission ou rupture conventionnelle sera du pain béni pour votre employeur.

Par **aline**, le **10/11/2009** à **20:06**

Oui je pense que le mieux serait d'attendre le licenciement malheureusement je pense que je peux toujours attendre, j'avais penser à faire un abandon de poste mais je suppose qu'il y a de grands risques, alors j'avoue que je suis un peu paumée et je pense qu'il m'aura à l'usure merci pour votre réponse !

Par **julius**, le **10/11/2009** à **20:27**

Vous ne devez SURTOUT pas démissionner au risque de tout perdre.

Le dilemme sera , à votre choix , d'accepter de continuer jusqu'à une éventuelle convocation pour licenciement ou céder , et perdre l'ensemble de vos droits.

Admettez vous que votre employeur vous laisse de tout vos droits , de vos indemnités , et même , de votre formation professionnelle (DIF) .

Je ne peux que vous enclinder de tenir bon !
Charge à d'autres lecteurs de donner leur avis

Par **aline**, le **10/11/2009** à **20:57**

merci,

oui je ne veux pas démissionner c'est sûr je n'ai pas envie de tout perdre ! mais pour l'instant je suis arrêtée mais je ne sais pas combien de temps cela va durer et je ne veux surtout pas y retourner, j'en suis malade (au sens propre du terme)

je ne suis pas du genre à me plaindre et d'ailleurs en 2 ans je ne me suis arrêté que 4 jours!

je ne comprends pas pourquoi il est si réticent pour la rupture à l'amiable.

ça pourrait se terminer si vite et je pourrais enfin essayer d'y voir plus clair.

merci je vais essayer de tenir pour le moment de toute façon je ne vois pas quoi faire d'autres !

en tout cas merci d'avoir pris du temps pour me donner votre avis, et si d'autres personnes veulent me conseiller, j'attends leurs réponses.

cordialement